

27.08.2014 - 11:00 Uhr

Etude de PwC: "Private banking en Suisse : un état des lieux" / "Private Banking Switzerland : From Yesterday to the Day after Tomorrow"

Zurich (ots) -

Au cours des dernières années, les sorties nettes de fonds de la clientèle au sein des établissements de gestion de fortune de Suisse vers l'étranger ont été plus faibles que prévues. Les frais juridiques, d'audit et de conseil ainsi que les amendes, conséquences du programme fiscal américain, ne nuiront pas outre mesure à la plupart des banques de gestion de fortune. Malgré une création de valeur en berne dans le private banking, les banques n'ont procédé qu'à de légers ajustements vers le bas en matière de nombre de collaborateurs et de salaires. En se basant sur huit thèses, PwC Suisse analyse au travers de l'étude « Private Banking Switzerland : From Yesterday to the Day after Tomorrow » la situation du private banking en Suisse.

Le private banking suisse a connu des changements fondamentaux en matière de modèle d'affaires, de conditions-cadres réglementaires, de concurrence, de coûts, de marges ou encore de comportement des investisseurs. PwC Suisse a analysé les opinions les plus fréquemment exprimées sur le private banking en Suisse et les a rassemblées en huit thèses.

Thèse 1 : « La Suisse perd de son importance en matière de private banking. »

Thèse 2 : « Le private banking suisse présente des marges brutes en baisse. »

Thèse 3 : « Les dépenses de personnel par collaborateur sont en recul dans le private banking suisse. »

Thèse 4 : « Les amendes payées dans le cadre du programme fiscal américain causent un lourd préjudice aux fonds propres des banques privées suisses. »

Thèse 5 : « Le nombre de banques affichant des pertes opérationnelles est en hausse. »

Thèse 6 : « La taille d'une banque privée a tendance à s'imposer en tant que facteur de réussite. »

Thèse 7 : « Le nombre de banques au sein du private banking suisse est en baisse. »

Thèse 8 : « Le nombre de personnes employées dans le private banking suisse est en recul. »

Gros plan sur quatre de ces thèses :

Thèse 1 : « La Suisse perd de son importance en matière de private banking. »

Pendant que les volumes de fortune gérés à l'échelle mondiale connaissent une hausse, les portefeuilles de titres corrigés des performances et des fluctuations monétaires accusent quant à eux un recul dans les dépôts des clients des banques suisses. Martin Schilling, Head Corporate Finance, Financial Services de PwC Suisse, commente cette situation : « Les données corrigées montrent que les portefeuilles de titres de clients institutionnels et privés, suisses et étrangers, ont progressé jusqu'en 2008 avant de céder près de 600 milliards de CHF. Nous avons pu constater que les clients ont largement puisé ces dernières années dans leurs portefeuilles de titres pour en retirer des espèces. Nous estimons à près de 350 milliards de CHF le flux net de fortune des clients, sommes retirées avant tout par des clients privés de l'étranger. Nous supposons que les clients ont employé une partie significative de ces fonds pour s'acquitter des amendes liées à la régularisation de fonds jusqu'ici non déclarés. Les banques seront en mesure d'attirer de nouveaux flux d'argent lorsqu'elles pourront rapatrier en Suisse des fortunes régularisées et se démarquer des autres prestataires par la qualité irréprochable de leurs services et leurs excellentes performances, car les clients qui présentent une situation fiscale conforme aux règles en vigueur sont bien plus exigeants que les clients disposant d'argent « sale ». De plus, si la politique suisse parvient à extraire les banques du feu croisé de la critique internationale et leur permet d'accéder librement au marché de l'UE, alors le private banking de Suisse fera de nouveau les gros titres pour ses qualités. »

Thèse 3 : « Les dépenses de personnel par collaborateur sont en recul dans le private banking suisse. » et thèse 8 : « Le nombre de personnes employées dans le private banking suisse est en recul. »

Par rapport à leur niveau record de 2007, les dépenses par collaborateur ont reculé d'un peu plus de 10% dans le private banking. Martin Schilling explique : « Pour les années à venir, nous tablons sur une légère augmentation des salaires. Les spécialistes en compliance ainsi que les gestionnaires en risque seront particulièrement recherchés. Les banques de gestion de patrimoine en Suisse doivent s'adapter à un environnement concurrentiel qui exige une transparence accrue en matière d'échange automatique d'informations et de levée du secret bancaire. » Depuis la crise financière, le nombre d'employés dans le private banking a légèrement diminué. Cette baisse est amenée à se poursuivre mais son ampleur ne sera pas telle que des banques disparaîtront. »

Jusqu'à présent, ce sont en majorité des banques étrangères qui ont été touchées. Cette évolution est imputable aux mesures d'optimisation des coûts et du fonctionnement ainsi qu'aux externalisations, notamment dans le backoffice et dans le domaine informatique », selon Martin Schilling.

Thèse 4 : « Les amendes payées dans le cadre du programme fiscal américain causent un lourd préjudice aux fonds propres des banques privées suisses. »

Les frais juridiques, d'audit et de conseil ainsi que les amendes, conséquences du programme fiscal américain, ne nuiront pas outre mesure à la plupart des banques. En règle générale, les montants pour « autres provisions » représentent un faible pourcentage des fonds propres. Toutefois, les banques privées suisses ont constitué leurs provisions de manière prudente afin d'éviter tout aveu implicite de culpabilité. C'est pourquoi la charge effective devrait être plus élevée que ce que les provisions laissent supposer. Le programme fiscal américain ne déclenchera cependant pas de consolidation au niveau de la branche. Mais pour certaines petites banques étrangères, des coûts éventuels de plusieurs millions pour le programme fiscal américain pourraient se transformer en véritables amorces qui les conduiront à une sortie des activités de gestion de fortune en Suisse.

Au sujet de cette étude:

En recourant à une analyse quantitative, PwC Suisse a évalué si ces huit thèses peuvent être appuyées par des faits. L'analyse se base sur des rapports d'activité de près de 100 banques de taille différente et actives dans le private banking en Suisse. Les données prises en compte s'étalent sur une période allant de 2006 à 2013 et regroupent d'autres données d'accès public de la BNS et des recherches sur les sciences empiriques de l'institut BAK de Bâle.

Contact:

Martin Schilling
Head Corporate Finance, Financial Services
PwC Suisse
E-mail : martin.schilling@ch.pwc.com

Claudia Sauter
Head of PR & Communications
PwC Suisse
E-mail : claudia.sauter@ch.pwc.com

L'étude de PwC est disponible au format PDF auprès de Claudia Sauter.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008191/100760507> abgerufen werden.